

DELIBERATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS VILLE DE MAZERES
Lundi 08 avril 2024

Nombre de membres en exercice : 16

Présents : 11

Procuration : 0

Votants : 11

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE et le HUIT AVRIL à SEIZE HEURES

Le Conseil d'Administration du CCAS de MAZERES (Ariège) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Louis MARETTE

Date convocation du Conseil d'Administration : 26/03/2024

Etaient présents : MARETTE Louis, PUJOL Jacques, LABEUR Michel, PONS Géraldine, CANOUE Germaine, POUIL Bernadette, RAYNIER Valérie, EYCHENNE Marguerite, DAGNAC Eliane, ZAMBONI Daniel, BIAIS Carole.

Absents excusés : DARBAS Marika, BRIQUET Gaëlle, ROOU Christine, PITORRE Muriel, DEJEAN Gaston.

Secrétaire de séance : LABEUR Michel

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION CCAS 2023.

Budget Principal

Monsieur le vice-président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration

- Approuve le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT
Mazères, le 10/04/2024

Le Président,
Louis MARETTE



Le secrétaire de séance,

